Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

LUNDI 7 JUIN 1926

BUREAUX :
ROUBAIX : Téléph. 5.61
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING : Téléph. 9.81
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

ÉCONOMIES !

Heureux les habitants d'un pays à qui le gouvernement fait la bonne surprise de diminuer leurs impôts et contributions !

— « Ah ! oui, allez-vous me dire, vous allez encore nous parler de la prospérité des Américains qui, grâce à leur situation de créanciers de l'univers, non seulement ne paieront plus d'impôts, mais recevront tous les ans, un petit cadeau du percepteur ».

Eh ! bien, vous vous trompez. Ça n'est pas des Américains que je veux vous parler, mais tous simplement des Allemands.

Le gouvernement du Reich vient, en effet de supprimer, à partir du 1er avril 1926 un certain nombre d'impôts : la taxe de luxe, la taxe sur le vin, l'impôt sur le sel qui atteignait trois marks, c'est à dire plus de 21 francs par 100 kilos. D'autre part l'impôt sur les transactions commerciales — quelque chose comme le chiffre d'affaires — est ramené de 1 pour 100 à 0 fr. 75 pour 100.

Et ceci n'est pas un des résultats les moins surprenants de la Victoire que le vaincu, ayant échappé à la plupart de ses obligations, accélère son redressement économique alors que le vainqueur se débat dans une crise qui menace de l'entraîner à l'abîme. Et cela n'est-il pas fait pour nous inciter à réfléchir sur les causes d'un semblable paradoxe.

On peut maudire les Anglo-Saxons ; on peut les accuser d'avoir saboté la victoire et d'avoir favorisé le relèvement de l'ex-ennemi commun : Un fait heureux, c'est que ce relèvement ne s'obtient pas sans les sacrifices les plus durs et les plus pénibles. Reconnaissons le, si l'Allemagne a réussi un redressement qui étonne les gens habitués à ne considérer que superficiellement les choses, ce fut au prix de souffrances qui prirent pour certains un caractère catastrophique.

Le Reich a choisi, comme méthode — peut-être parce qu'il n'avait pas d'autre choix — la plus radicale, mais aussi la plus cruelle de toutes : l'avilissement du signe monétaire. Il l'a conduite jusqu'au bout comme un chirurgien mène une opération, le bistouri à la main. Il a ruiné du même coup toute la petite épargne, tous ceux qui avaient amassé quelque chose pour la sécurité de leurs vieux jours. Il a plongé dans une misère terrible les classes moyennes et la majeure partie du prolétariat. Mais le but a été atteint : l'assainissement financier et le redressement économique sont chose faite en Allemagne ; les réductions des charges fiscales de ces temps derniers en sont le signe tangible. Quand dans un budget, l'équilibre peut être atteint en diminuant les impôts, on a la preuve de la stabilité monétaire et de l'amélioration progressive de l'économie d'un pays.

Y parviendrons-nous par les mêmes moyens? Pas un Français ne peut le croire. Nous n'avons pas, comme nos voisins de l'Est, une mentalité rompue depuis longtemps à une discipline tellement rigide qu'elle soignerait le spectre de la révolution en un moment où celui de la catastrophe financière apparaît à l'horizon.

Il nous faut chercher autre chose et barrer la route à la dévaluation monétaire qu'à défaut de notre volonté, la force des choses paraît nous imposer.

Cette autre chose, on semble le découvrir dans un vieux procédé rajeuni : l'amortissement de la dette. Soit. Amortissons donc, sans toutefois oublier que le procédé n'a de réelle valeur que lorsqu'il est appliqué pendant les périodes de prospérité — mais on n'y pense guère en ces moments là — et qu'il a régulièrement échoué chaque fois qu'on l'a mis en pratique pendant les périodes difficiles.

L'histoire abonde, en Angleterre comme en France, d'exemples probants.

Quoiqu'il en soit, une condition est strictement indispensable pour que l'on puisse sérieusement envisager la réussite de l'amortissement, c'est l'existence d'excédents budgétaires. Alimenter la caisse d'amortissement par des emprunts volontaires ou forcés, c'est tourner dans un cercle vicieux et recommencer le travail de Sisyphe.

Sans faire partie du Conseil suprême des techniciens appelés à délibérer pour sauver le franc, on peut affirmer que la mesure préliminaire qu'il faut prendre c'est d'assurer, non seulement l'équilibre du budget mais encore l'excédent des recettes sur les dépenses.

On peut y arriver de deux façons d'abord en augmentant les impôts. Ce procédé est commode et à la portée de toutes les intelligences. Malheureusement il a une limite, c'est la capacité fiscale du contribuable. Si on la dépasse on arrive infailliblement à la paralysie générale de l'économie nationale.

Le second moyen c'est la diminution des dépenses et il apparaît comme indispensable pour éviter d'atteindre la limite de capacité fiscale.

On voit en somme, que la méthode d'assainissement financier adoptée chez nous, en dehors de tout procédé catastrophique, est bien moins compliquer qu'on le croit généralement.

Mais si elle est simple, elle n'est tout de même pas sans amertume. Il est en effet nécessaire d'abord que les Français consentent à se laisser écraser par le fisc jusqu'au moment précis où leurs os commenceront à craquer. Il faut ensuite que les dépenses de l'Etat soient parcimonieusement réduites au strict nécessaire ; et ceci me paraît beaucoup plus difficile que cela.

M. Simon Reynaud, secrétaire de la Commission de l'armée, signale, non sans indignation que, dans les ministères, c'est la gabegie poussée à son paroxysme. Non seulement on dépense sou par sou, tous les crédits inscrits au budget, mais on n'hésite pas à engager des dépenses inutiles pour pouvoir absorber la totalité des crédits.

Et l'honorable député cite des exemples de cette prodigalité dont le Ministère de la guerre détient le record.

C'est par centaines de millions que se chiffreraient les économies si on se décidait à porter le fer rouge dans la plaie, mais jusqu'à ce jour on n'est nullement entré dans cette voie, malgré les avis et les réclamations adressés aux Ministères.

Bien que les effectifs aient diminué par rapport à 1914, le nombre des officiers embusqués dans les services n'a fait qu'augmenter. Il y avait avant la guerre 236 officiers dans les bureaux de l'armée au Ministère de la guerre ; il y en a aujourd'hui 497. Pendant la guerre, il y avait à la tête du service des fabrications de l'artillerie, un colonel. Aujourd'hui, en temps de paix, on a mis deux généraux.

« Certains officiers, dit M. Simon Reynaud, ne sont pas faits pour surprendre la bonne foi des ministres et dilapider les deniers de la France ».

On pourrait ajouter que ce n'est pas la peine de saigner aux quatres veines la France qui travaille pour faire vivre d'innombrables inutiles qui s'imaginent être créés et mis au monde pour dépenser de l'argent.

Et qu'on ne vienne pas nous parler surtout de « droits acquis » pour écarter les économies qui s'imposent avec une inflexible rigueur. Nul ne peut avoir acquis le droit de faire perir un pays. C'est de cette vérité qu'il s'agit de se pénétrer si nous voulons voir un jour les charges fiscales diminuer en même temps que la prospérité s'augmenter sans subir, comme en Allemagne la plus épouvantable des crises dont peut souffrir un peuple.

E. VERMEERSCH.

Le pain est cher et pourtant...

Les boulangers du Nord mettent leurs fournils à la disposition des Pouvoirs publics

Le Syndicat départemental de la Boulangerie du Nord nous adresse la note suivante, communiquée à la suite de la grande réunion tenue dimanche matin, à Lille, par ses adhérents :

« Les membres du Syndicat départemental de la Boulangerie du Nord, réunis en assemblée générale le 6 juin, au siège, 21, rue Masurel, à Lille, considérant que, malgré les protestations souvent répétées devant les Pouvoirs publics, par M. Delebarre, président et délégué à la Commission consultative des farines, leur situation ne subit aucun changement ;

» Demande à M. le Préfet du Nord de bien vouloir étudier à fond la question des accords conclus entre les Pouvoirs publics et la Boulangerie **qui ne demande pas mieux que de suivre les directives d'une entente loyale ;**

» Considérant que la situation de la Boulangerie devient de plus en plus difficile, prie M. le Préfet d'agir en conséquence pour qu'elle obtienne la juste rémunération de son travail.

» **Prévient les Pouvoirs publics que si elle ne trouve pas le moyen de mettre le prix de vente du pain en rapport avec le prix de la farine vendue sur le marché, elle mettra ses fournils à leur disposition ».**

Pour la Commission du Syndicat :
Le secrétaire : A. BODIN.

Des restrictions à la consommation

Quatre ministres vont fixer un programme à ce sujet

Les Ministres et Sous-Secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Aristide Briand a annoncé son départ le soir, à 8 h. 50, pour Genève ; il a entretenu le Conseil des diverses questions qui doivent être discutées à la Société des Nations. Le Conseil a ensuite continué à délibérer sur la situation financière.

Le Conseil des Ministres a décidé qu'un programme de limitation à l'importation et plus généralement de restrictions à la consommation sera établi pour sa prochaine réunion et mis en œuvre tout aussitôt. Il a chargé du soin de fixer ce programme les quatre ministres, de l'Intérieur, des Travaux Publics, du Commerce et de l'Agriculture, formés en comité. A cet effet, M. François Binet, ministre de l'Agriculture, a entretenu le Conseil de la question du blé et des mesures à prendre pour assurer la soudure ; il a envisagé la possibilité du remboursement des droits de douane.

UNE GRAVE AFFAIRE D'AVORTEMENT A OSTRICOURT

DEUX ARRESTATIONS SONT OPEREES

Sur mandat de M. Dufayet juge d'instruction à Lille, M. Droiton, commissaire de la 2e brigade mobile et l'inspecteur Maugé, ouvrirent une enquête concernant des manœuvres abortives dont aurait été victime la femme Lemaire, née Elise Guerchais, 36 ans, demeurant à Ostricourt.

Au cours de l'interrogatoire, M. Droiton apprit que la faiseuse d'anges était la nommée Julia Fauchet, femme Jollyn, 23 ans, ménagère à Ostricourt.

Une perquisition opérée au domicile de cette dernière fit découvrir des appareils suspects.

Les femmes Lemaire et Jollyn, qui ont passé des aveux, ont été mises en état d'arrestation et déférées au Parquet de Lille.

L'enquête continue.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE

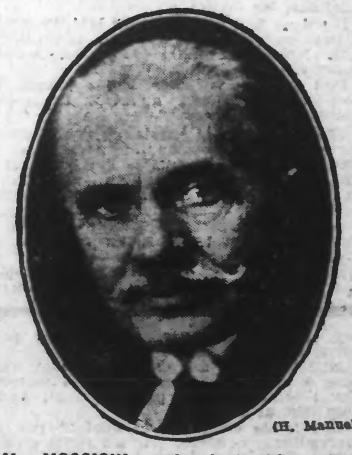

(H. Manuel).

M. MOSCICKI, qui vient d'être élu Président de la République Polonaise.

LA GRÈVE DES MINEURS BRITANNIQUES CONTINUERAIT

On mande de Londres que Cook, secrétaire général de la Fédération des mineurs, a décidé à son retour de Bruxelles, que le comité exécutif des mineurs a été convoqué pour mardi, dans le but de discuter la lettre des industriels. Cook a ajouté que l'attitude des industriels ne lui paraissait pas s'être modifiée. Si les industriels persistent à vouloir diminuer les salaires et augmenter le heures de travail la grève continuera.

La grandiose Manifestation Laïque qui s'est déroulée hier à Cambrai

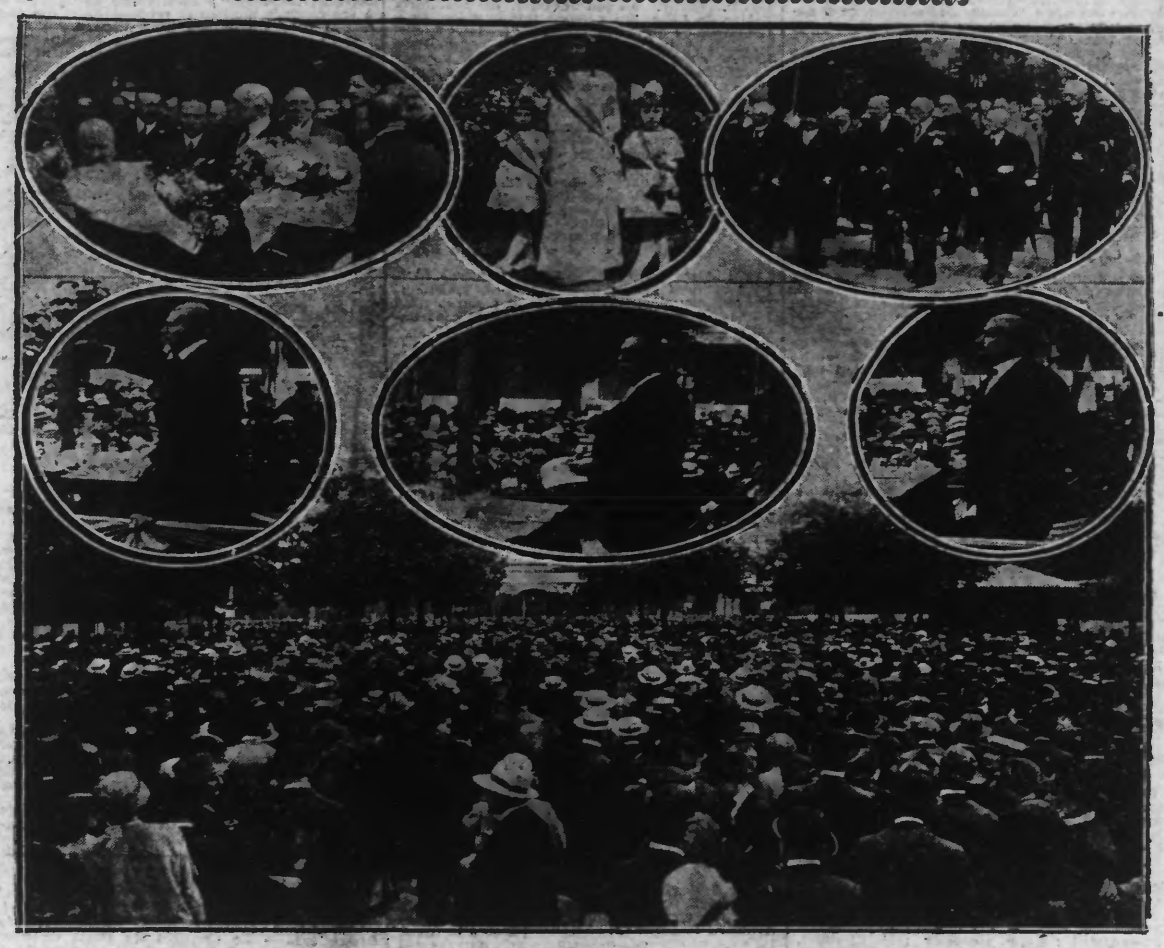

EN HAUT : Dans les médaillons : A gauche, l'arrivée des autorités à la gare ; des fleurs sont offertes à l'Amiral JAURÈS. — Au milieu : Un gracieux groupe symbolisant la République devant lequel défilèrent les autorités qui passèrent ensuite — à droite — la revue des enfants des écoles.

AU MILIEU : Dans les médaillons : Quelques-uns des orateurs qui prirent la parole au grand meeting. A gauche : Ferdinand BUISSON, Président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Au milieu : Georges SELLIEZ, Président de l'Union des Amicales laïques du Nord. A droite : l'Amiral JAURÈS, Député de Paris.

EN BAS : Une petite partie de l'immense foule qui assista à la manifestation laïque.

:::: Lire le compte-rendu en deuxième page ::::

NOTRE OR POUR SAUVER LE FRANC

M. Raoul Péret proteste contre l'intention qu'on lui a prêtée de recourir à la réserve de la Banque de France

Notre confrère « Le Quotidien » a donné sur le Conseil des ministres tenu samedi les explications suivantes :

« M. Raoul Péret annonça à ses collègues que dans l'étude qu'il avait faite des moyens de défendre le franc, le comité des experts s'était déclaré favorable, à l'unanimité moins deux voix, au concours de l'encaisse métallique de la Banque de France, si ce concours devenait nécessaire et sous quelque forme que ce soit. Bien que M. Raoul Péret indiquât qu'il ne s'agissait pas d'une décision formelle, le Comité des experts réservant ses suggestions pour tout un plan d'ensemble, il signala cependant avec force, le caractère de cette déclaration et il en caractérisa la signification par cette formule : « Le gou» vernement doit être assuré de tous les con» cours dans la lutte pour la défense du » franc ». Le Conseil des ministres réserva toute décision, mais il demanda au président du Conseil et au ministre des Finances, d'engager des négociations à ce sujet avec les représentants de la Banque de France. Une première conférence eut lieu aussitôt après le Conseil, au ministère des Affaires étrangères, entre MM. Briand, Péret et Robineau, gouverneur de la Banque de France, puis dans la soirée, le ministre des Finances conféra longuement avec les régents de l'établissement national d'émission. **Mais nous croyons savoir,** ajoute notre confrère, que **ces négociations ne paraissent pas en voie d'aboutir et que M. Péret, en rendant compte à ses collègues, leur demandera de prendre des déterminations de nature à vaincre toutes les résistances et d'obtenir ainsi, tous les moyens intérieurs et extérieurs pouvant être, si le besoin s'en présente, utilisés pour la défense et la stabilisation du franc ».**

La protestation du Ministre des Finances

Au cours du Conseil des ministres de dimanche, **M. Raoul Péret a protesté contre l'intention qu'on lui avait prêtée de recourir à la réserve de la Banque de France, en ajoutant qu'il ne comprenait pas que l'on put faire courir des bruits aussi malfaisants. Il a indiqué, par ailleurs, au sujet de ces projets actuellement à l'étude, qu'il ne pouvait pas fixer encore la date à laquelle ils seront déposés mais qu'il y est travaillé activement et que le dépôt n'en saurait tarder.**

Pas de décision du Comité des Experts

Le « Temps » croit savoir que le Comité des experts, qui a examiné samedi, la question de l'intervention sur le marché des changes, n'a pas encore émis de vote au sujet de l'utilisation éventuelle d'une partie de l'encaisse or de la Banque de France. Il n'y aurait pas eu, en effet, de délibération proprement dite sur cette question spéciale. Le Comité aurait été saisi par son président, M. Sergent, de l'ensemble des problèmes que soulève la défense du franc. Au cours de l'examen de ces problèmes, le rôle de la Banque de France aurait simplement fait l'objet, selon le « Temps », d'une consultation incidente, ou chaque expert aurait exprimé son opinion. Le journal ajoute que deux membres du Comité seulement se seraient prononcés contre l'utilisation éventuelle d'une partie de la réserve métallique de la Banque. Ces deux membres seraient M. Picard, sous-gouverneur de la Banque de France et Jèze, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

L'office de compensation des changes va fonctionner

On annonce que l'Office de compensation des charges prend corps. Son institution confiée à la Banque du commerce extérieur, est tout près d'être réalisée, le président du Conseil d'administration de cette banque, M. Albert Brisson, a provoqué les adhésions et les versements de tous les établissements bancaires, pour la constitution de la société civile qui gérera le nouvel organisme. Il s'efforce par une exacte adaptation des statuts au but à atteindre, de réaliser le programme tracé par le gouvernement au nouvel office et de développer au maximum son influence sur les changes, pour alléger le marché au comptant, en lui imprimant un caractère pratique et attrayant pour ceux qui auront à en user.

Le plan Dawes va nous procurer plus de 800 millions

On annonce d'autre part, une bonne surprise du plan Dawes :

La deuxième annuité du plan courait du 1er septembre 1925 au 31 août 1926 : elle s'élevait à 1220 millions de marks-or, ou 300 millions de dollars. Mais, en principe, ces 300 millions de dollars devait être employés à des livraisons en nature et des prestations aux armées d'occupation...

Or, le comité de transfert — qui comprend un Américain, un Français, un Anglais, un Belge, un Italien et qui est présidé par M. Parker Gilbert, agent général des réparations — après avoir soigneusement étudié la situation économique et financière du Reich, vient de décider qu'une partie des 300 millions de dollars pouvait présentement, sans le moindre inconvénient, être transférée aux puissances créancières en devises étrangères. Il s'agit de 50 millions de dollars environ, sur lesquels 52 % reviennent à la France.

Nous allons donc pouvoir d'ici à trois mois récupérer très vraisemblablement une somme qui ne sera pas inférieure à 25 millions de dollars (plus de 800 millions de francs-papier) en devises étrangères. Cela est d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'une rentrée pour Trésorerie sur laquelle on ne comptait pas.

SIGNATURE DE L'ACCORD DE MOSSOUL

Une dépêche de Constantinople annonce que l'accord de Mossoul, entre l'Angleterre et la Turquie, est signé.

MUSE LILLOISE

ACTUALITÉ

L'Emancipation des Femmes

Le dixième Congrès de l'Alliance Internationale pour le suffrage des femmes s'est ouvert à la Sorbonne, sous la présidence de M. Lamoureux, ministre de l'Instruction Publique.

Quarante nations sont représentées par plus de 2.000 délégués. Les femmes réclament le droit de vote. (La Presse).

Air : **LE P'TIT QUINQUIN** (Desrousseaux)

I

In ch' momint ichi dins l' Capitale
A l' « Sorbonne » a lieu l' diflèm' Congrès,
Ch'est ch'ti d' l' « Alliance Internationale »
Pou' l' suffrag' des femm's, et tout exprès
On m' vot v'nir de l'Afrique,
D' l'Asie, aussi d'Amérique
D' l'Egypte... et d' pus lon !.....
Femm's qui n' font rien à leu' mason.

REFRAIN

Ch' Congrès féminin
Est un machin
Qui f'ra du qu'min !
L' femm' veut ein bull'tin
Et ses drots au scrutin.

II

Mais si l' femm' vot'rot... que tripotache
Qu'on verrot les jours des Elections !
Madam' laich'rot là l's infants, l' potache
Pour aller s' mêler aux discussions.
Et pindant ch' temps-là, in somme,
Qu'est ch' qui trinqu'rot, cha s'rot [s'n homme,
Ch'est li qui berch'rot
Et mettrot les moutards su' l' pot.

III

Vettiez ch' qu'on verrot aussi d' cocasse,
On d'vin'rot les femm's selon li bull'tin,
L' papier de l' coquette i' laich'rot [illegible] ace
Des parfums d' benjoin, d' rose-ou d' jubin ;
L' bull'tin gras de l' camanatte
I' sintirot l' jus d' chaussette,
Sur'mint d' chaq' côté,
On verrot des taques d' café.

IV

Dins l'urne on trouv'rot un tas d' surprisses,
Des bull'tins poudrés, des courts cheveux,
Des p'tits ronds, d' roupi's, prov'nant d' des [prisses,
Cha s'rot curieux pour les scrutateux :
I' aurot souvint ballottache,
Et combien d' scène d' ménache :
Pour un oui ou non
Les femm's s'écrép'rott'nt l' chignon.

V

Compeurnez l'effet d' l'homme et de l' femme
Qui n'arott'nt point l' même opinion,
Li, vot'nt pour un parti extrême
Et ell' partisant' de l' réaction.
Ch' ménache in verrot des droles,
Les assiett's et les cass'troles...
Tout cha volig'rot
Si l' femm' malheureus'mint yot'rot.

VI

Que l' femm' reste in paix et fait s' cuisine,
Qu'ell' donn' de l' santé à ses infants,
Qu'elle faitch' la soupe à s'homme qui trubine
Sans s'intéresser d' tous ches cancans :
Qu'ell' s'occup' point d' politique,
Si s'n homme in fait, ch'est logique
Et v'là ch' que j' diros
A ch' Congrès si j'y assistos.

Auguste LABUE.

EN QUATRIÈME PAGE. — Nos Patrons-Primes : Les élégances estivales.

Comment se fera la réforme électorale ?

Les circonscriptions nouvelles

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La question de la réforme électorale a été évoquée récemment. Comment se pose-t-elle devant le Parlement ? C'est ce que nous allons expliquer à nos lecteurs dans l'article suivant :

La Chambre est actuellement saisie de deux textes : d'un projet gouvernemental déposé le 9 juillet 1924 par M. Camille Chautemps, alors ministre de l'Intérieur, tendant au rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés, et d'une proposition de loi de MM. Soulié et Roustan, sénateurs, votée le 22 août 1924 et dont les termes sont à très peu près identiques à ceux du projet élaboré par le gouvernement.

Ces deux textes furent renvoyés à la Commission du suffrage universel qui laissa stagner l'affaire jusqu'en juin 1925, date à laquelle M. Lambert, député du Rhône, déposa une proposition de résolution invitant la Commission à déposer son rapport dans un délai très rapproché.

Cette proposition rapportée par M. Renaudel, vint en discussion devant la Chambre le 18 juin 1925.

Les conclusions du rapporteur réfutaient les tendances proportionnalistes, et aboutissaient à la double proposition suivante :

1° La Chambre décide d'abroger la loi du 12 juillet 1919.

2° La Chambre donne mandat à sa Commission du suffrage universel de rapporter un système comportant la proportionnelle intégrale.

La première proposition fut adoptée à l'unanimité, quant à la seconde, elle fut repoussée par 295 voix contre 265.

La Commission s'inspirant donc de la directive qui leur avait été donnée par le Parlement se mit à la recherche d'un système majoritaire. La Commission adopta le 17 décembre 1925 une proposition de M. Pressemane, tendant à présenter à la Chambre un rapport lui demandant de choisir entre le scrutin uninominal ou le scrutin de liste départemental.

M. Baréty, rapporteur, déposa le 14 janvier dernier un texte proposant à la Chambre de se prononcer entre les deux résolutions suivantes :

1° La Chambre donne mandat à sa Commission de lui rapporter un projet de réforme électorale basé sur le scrutin uninominal.

2° La Chambre donne mandat à sa Commission de lui rapporter un projet basé sur le scrutin de liste majoritaire pur et simple.

Le Gouvernement demanda à la Chambre, le jeudi 27 mai, d'inscrire la discussion de la réforme en tête de son ordre du jour. On sait que l'Assemblée repoussa l'initiative gouvernementale.

L'intention du ministre de l'Intérieur est cependant d'amener la Chambre à se prononcer le plus tôt possible, c'est-à-dire avant les vacances de juillet, sur le principe même de la réforme.

Indiquons à titre d'indication quelle était la répartition des circonscriptions pour le Nord, le Pas-de-Calais et l'Aisne, dans le projet déposé par M. Chautemps :

Nord

AVESNES. — 1re Circonscription : Avesnes Nord, Avesnes Sud, Berlaimont, Landrecies, Le Quesnoy Est, Le Quesnoy Ouest.
2e Circonscription : Bavay, Maubeuge Nord, Maubeuge Sud, Solre-le-Château, Trélon.

CAMBRAI. — 1re Circonscription : Cambrai Est, Cambrai Ouest, Carnières, Marcoing.
2e Circonscription : Le Cateau, Clary, Solesmes.

DOUAI. — 1re Circonscription : Douai Nord, Douai Ouest, Douai Sud.
2e Circonscription: Arleux, Marchiennes, Orchies.

DUNKERQUE. — 1re Circonscription : Dunkerque Est, Dunkerque Ouest, Gravelines.
2e Circonscription : Bergues, Bourbourg, Hondschoote, Wormhoudt.

HAZEBROUCK. — Tout l'arrondissement.

LILLE. — 1re Circonscription : Lille Centre, Lille Ouest, Lille Sud-Est.
2e Circonscription : Lille Sud, Lille Sud-Ouest, Haubourdin.
3e Circonscription : Lille Nord, Lille Est, Lille Nord-Est.
4e Circonscription : Armentières, La Bassée, Quesnoy-sur-Deule.
5e Circonscription : Cysoing, Pont-à-Marcq, Seclin.
6e Circonscription : Roubaix Est, Lannoy.
7e Circonscription : Roubaix Est, Roubaix Nord.
8e Circonscription : Tourcoing Nord, Tourcoing Nord-Est, Tourcoing Sud.

VALENCIENNES. — 1re Circonscription : Condé-sur-l'Escaut, Valenciennes Est.
2e Circonscription : Saint-Amand rive droite, Saint-Amand rive gauche, Valenciennes Nord.
3e Circonscription : Bouchain, Denain, Valenciennes Sud.

Pas-de-Calais

ARRAS 1re Circonscription : Arras Nord, Arras Sud, Beaumetz-les-Loges, Pas, Vimy.
2e Circonscription : Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion, Vitry-en-Artois.

BÉTHUNE. — 1re Circonscription : Béthune, Laventie, Lillers, Norrent-Fontes.
2e Circonscription : Lens Est, Carvin.
3e Circonscription : Lens Ouest, Cambrin.
4e Circonscription : Houdain.

BOULOGNE. — 1e Circonscription : Boulogne Nord, Boulogne Sud.
2e Circonscription : Calais Nord-Ouest, Calais Sud-Est.
3e Circonscription : Desvres, Guines, Marquise, Samer.

MONTREUIL. — Tout l'arrondissement.

SAINT-OMER. — 1e Circonscription : Aire, Saint-Omer Nord, Saint-Omer Sud.
2e Circonscription : Ardres, Audruicq, Fauquembergues, Lumbres.

SAINT-POL. — Tout l'arrondissement.

Aisne

CHATEAU-THIERRY. — Tout l'arrondissement.

LAON. — 1re Circonscription : Craonne, Laon, Marle, Neufchatel, Rozoy-sur-Serre, Sissonne.
2e Circonscription : Anizy-le-Château, Chauny, Coucy-le-Château, Crécy-sur-Serre, La Fère.

SAINT-QUENTIN. — Tout l'arrondissement.

SOISSONS. — Tout l'arrondissement.

VERVINS. — Tout l'arrondissement.

Il ne semble pas que cette répartition puisse être maintenue, car elle aurait pour effet de faire élire 609 députés au lieu des 584 actuels.

On paraît croire que ce n'est pas au moment où l'augmentation du traitement des députés est en suspens que ceux-ci consentiront à augmenter de 25 le nombre des mandats, d'autant plus que les résultats du recensement de 1926 encore inconnus à l'heure présente, s'annoncent comme devant provoquer une augmentation des sièges à pourvoir. La formule future est encore totalement inconnue, il semble toutefois qu'un système basé sur la péréquation des arrondissements dont le chiffre des électeurs est inférieur à 30.000, pourrait rallier les suffrages.

Ce mode électoral n'apporterait que peu de changement aux répartitions connues, car il ne toucherait qu'une dizaine de départements et environ 17 circonscriptions des Hautes-Alpes, du Gard, de la Lozère et des *Régions Libérées*.

A LA MEMOIRE DES MARTYRS DE LA COMMUNE

Les militants de la Fédération du Parti socialiste S. F. I. O. ainsi qu'un certain nombre d'ouvriers adhérents à l'Union des syndicats unifiés de la Seine se sont rendus, hier après-midi, au Mur des Fédérés à Paris, pour saluer la mémoire des martyrs de la Commune. Après avoir déposé des couronnes d'immortelles rouges au Mur des Fédérés, les manifestants se sont dirigés vers la sortie du cimetière du Père Lachaise.

DISSOLUTION DES CHAMBRES PORTUGAISES

Le gouvernement portugais a signé un décret portant dissolution des Chambres et de toutes les Commissions parlementaires.